

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 18 juin 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX, Maire

**MEMBRES**

**Etaient présents :**

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Présents :	15	Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.
Votants :	15	Jean-Charles MARIE – Mme Mélanie BOUERY – M. Jean-Michel DUPONT –
Absents :	0	Mme Danielle JACQUIOT – M. Olivier BOURNEZ – Mme Sandrine
Excusés :	0	THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.
		Valentin MANGEOLLE

**Date convocation :**

15 juin 2020

Absent (s) :

**Date affichage :**

25 juin 2020

Procuration (s) :

M. Philippe MORCELY est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 19/2020**

**OBJET : Indemnité gardiennage de l'église communale**

Pour l'année 2020, le montant de l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises communales demeure inchangé par rapport à 2019, à savoir : 479.86 €, pour un gardien résidant dans la commune ou se trouve le lieu de culte

Cette indemnité sera versée à l'AEP St Martin qui est en charge de cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VALIDE** ces dispositions.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme.  
En Mairie le 18 juin 2020 – Le Maire, Jacky CHIPAUX